

ÉDITO

IMPÔTS : pourquoi en paye-t-on ?



Sous ce titre un brin provocateur, se cache en vérité un vrai débat de société.

Le postulat que l'on entend le plus fréquemment est « je paie trop d'impôts » ou encore mieux « je paie mes impôts donc j'ai tous les droits » ! La vraie question en fait ne devrait-elle pas être plutôt « Qui paye ? », « Sur quelle base ? »

et surtout « Pourquoi faire ? ».

Au niveau de l'État, nous sommes soumis à l'impôt sur le revenu. Créé en 1914, il a été conçu pour participer à l'effort de guerre, mais aussi pour ponctionner davantage les revenus importants. On peut tout à fait débattre de sa proportionnalité, insuffisante à ce jour car ne permettant pas de taxer suffisamment les plus hauts revenus, et surtout on ne peut que déplorer la suppression de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune. Mais la finalité de cet impôt (comme d'autres recettes fiscales) est de financer les services publics : Santé, Éducation, Justice, Police, Armée. ...

Concernant le domaine de la santé, et la situation Covid l'a mis encore plus en exergue, le manque de moyens et d'investissement dans les hôpitaux en particulier (dénoncés par le personnel soignant bien avant l'épidémie) a conduit à des pénuries dans de nombreux services tant en soignants qu'en matériel médical !

Dans cette période de crise inédite et extraordinaire, l'État s'est enfin résolu (oubliée la rigueur budgétaire !) à débloquer l'argent nécessaire pour maintenir tous les services publics et soutenir l'ensemble des populations.

Même le pays chantre du libéralisme, les États-Unis, vient de se tourner vers une taxation des plus riches (revenus supérieurs à 1 million de dollars/an) afin de rendre accessible au plus grand nombre certains services comme l'accueil en crèche et l'accès aux universités.

Le but de l'impôt est donc bel et bien de prélever les richesses accumulées et de les redistribuer au travers des services publics. Sans ce principe, seuls les plus riches pourraient avoir accès aux soins, à l'éducation, à la protection des biens et des personnes. ...

Transposons maintenant ce principe à notre échelle communale.

Notre humble rôle d' élu est, d'une part de rendre les meilleurs services possibles (dans nos domaines de responsabilité), mais aussi d'autre part d'anticiper les nouveaux besoins de nos populations.

Concernant le financement des services, le dynamisme et l'attractivité de la commune nous a permis jusqu'à présent de compenser pour

partie les baisses de dotations de l'État par une augmentation et une revalorisation de nos bases mais aussi par un nombre croissant d'habitations. Toutefois, contraints par de nouvelles baisses de dotations et par la suppression de la taxe d'habitation, il nous est devenu incontournable d'accroître nos recettes de fonctionnement. Ceci pour, d'une part de pas mettre en équilibre précaire notre section de fonctionnement mais aussi pouvoir continuer à investir sur la commune et satisfaire de nouveaux besoins.

Pour information, nous avons un ratio de 521 €/hab en dépenses réelles de fonctionnement pour une moyenne nationale de 927 €/hab sur la même strate de population.

Pour arriver à ces très bons chiffres, je tiens à remercier tous mes collègues élus, le personnel (et en particulier Stephan Lopez notre DGS) pour les efforts consentis dans l'organisation et les optimisations (exemple : pas de remplacement systématique dans certains services et ajustement en fonction des besoins) et bien évidemment Serge Bord pour son soutien permanent.

Néanmoins certains secteurs comme les Écoles restent pour nous prioritaires. Il faut savoir qu'un élève julosien représente 815 €/an de dépenses de fonctionnement. Mais ce sont là des choix politiques et des dépenses parfaitement assumées et justifiées.

Mais nous nous devons également d'anticiper (et donc financer) de nouvelles demandes. En 2021, deux opérations vont refléter tout particulièrement ces nouveaux besoins :

- Démarrage de la construction de la Maison de Santé
- Mise en place de la vidéoprotection

S'ajouteront à cela l'acquisition de terrains en vue de la réalisation de nouveaux parkings et l'agrandissement de l'Espace Mandela.

C'est ainsi que, pour financer tout cela, nous proposons de jouer, de façon modérée, sur le seul levier fiscal qu'il nous reste, à savoir la Taxe Foncière.

La commune est et reste le 1^{er} maillon des services rendus à nos populations.

Le rôle de l' élu étant de s'adapter mais aussi d'anticiper, nous proposons cette année une augmentation de la Taxe Foncière de 9% représentant environ 90 000€ de recettes supplémentaires et un coût pour un contribuable « moyen » sur la commune de 60 €/an.

Vous trouverez ainsi dans cet Écho spécial Budget toutes les explications nécessaires à l'élaboration de ce budget 2021.

TAXE FONCIÈRE : POURQUOI UNE AUGMENTATION ?

Si nous regardons toutes les dotations que nous verse l'État nous avons une différence en notre défaveur de plus de 191 000€ ce qui est considérable et qui n'est plus sans conséquence sur notre budget communal.

Dans le détail il s'agit :

• De la dotation forfaitaire :	en diminution de	50 000€ depuis 2014
• De la dotation nationale de péréquation : elle s'élevait à 144 000€ en 2016, elle n'est plus que 90 000€ cette année,	en diminution de	54 000€
• Dotation de Solidarité Ruralité : elle s'élevait à 120 000€ en 2017, elle n'est plus que de 53 000€	en diminution de	67 000€
• Fonds de péréquation de la taxe professionnelle qui n'est plus perçue :		20 000€
	Total =	191 000€

La perte d'une grosse partie de la Dotation de Solidarité Rurale due à notre entrée dans l'Agglo, selon un mécanisme complexe de péréquation, a fragilisé notre équilibre budgétaire.

Nous avons demandé à plusieurs reprises à l'Agglomération, de prendre en compte, pour les communes qui sont dans ce cas, une dotation de solidarité communautaire plus importante. Nous gardons bon espoir d'être entendus... Sans augmentation, cet équilibre budgétaire, (obligatoire au regard de la loi) se traduisait par une « épargne nette » qui nous permettait certes de rembourser les emprunts mais qui réduisait d'une manière drastique notre capacité d'investir sur notre commune à un moment où nous

approchons les 3500 habitants et que les besoins de la population en matière environnementale, équipements structurants, (sportifs et associatifs), sécuritaires... n'ont jamais été autant plébiscités. Dans le même temps, nos dépenses de fonctionnement n'ont pas baissé et subissent une hausse mécanique de 3% en moyenne (EDF, gaz, eau,...) notamment. Et ce en dépit des gros efforts faits sur l'isolation des bâtiments, la production d'électricité solaire, l'arrosage des espaces verts maîtrisé, et les économies réalisées dans tous les domaines de consommation.

Dans ce contexte, l'augmentation de la Taxe Foncière, le seul levier à notre disposition pour poursuivre et mener à bien notre programme de gouvernance, s'avérait indispensable.

COMPARAISON DE LA TAXE FONCIÈRE (Communes du bassin alésien)

COMMUNES	Nombre d'habitants	Taux de TF 2021 = TF communale + TF départementale
LA GRAND'COMBE	5138	54,19%
ALÈS	40870	53,15%
CENDRAS	1871	50,63%
ST AMBROIX	3201	48,85%
ST MARTIN DE VALGALGUES	4480	47,45%
BRANOUX-LES TAILLADES	1370	45,52%
ST CHRISTOL LES ALÈS	7219	44,89%
LES SALLES DU GARDONS	2626	44,55%
LAVAL - PRADEL	1160	43,65%
ROUSSON	4177	41,85%
ANDUZE	3477	40,65%
SALINDRES	3535	40,05%
ST PRIVAT DES VIEUX	5309	38,70%
ST JULIEN LES ROSIERS	3428	37,71% après augmentation
LE MARTINET	755	33,90%
ST JEAN DE VALERISCLE	679	33,09%
ST FLORENT/AUZONNET	1189	32,07%
LES MAGES	2065	29,32%

Dans les faits il s'agit d'une augmentation de 9%, soit en moyenne, environ 60€ par foyers fiscaux et par an. Nous passons donc de 34,60% à 37,71% ce qui représente une capacité d'emprunt supplémentaire de 100 000€/an sur les cinq prochaines années du mandat et ceci sans alourdir la dette.

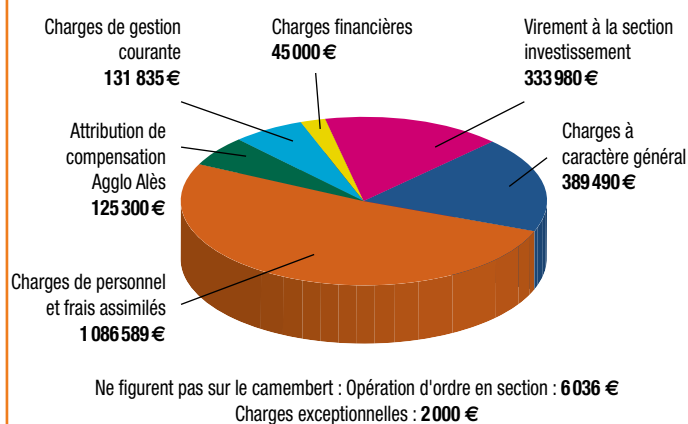
Les budgets 2021

BUDGET PRINCIPAL DE FONCTIONNEMENT 2021

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'état, des prestations en direction de la population. Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de fourniture, les subventions versées aux associations ainsi que les intérêts des emprunts à payer.

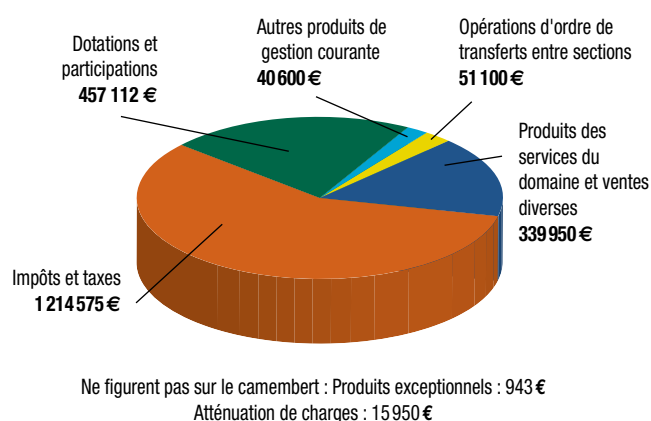
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (Budget prévisionnel 2021)

TOTAL : 2 120 230 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Budget prévisionnel 2021)

TOTAL : 2 120 230 €

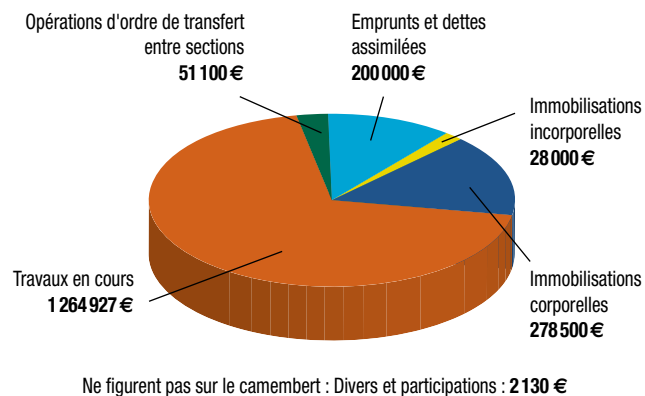


BUDGET PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2021

Le budget investissement prépare l'avenir il est lié à nos projets à court, moyen et long terme. Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

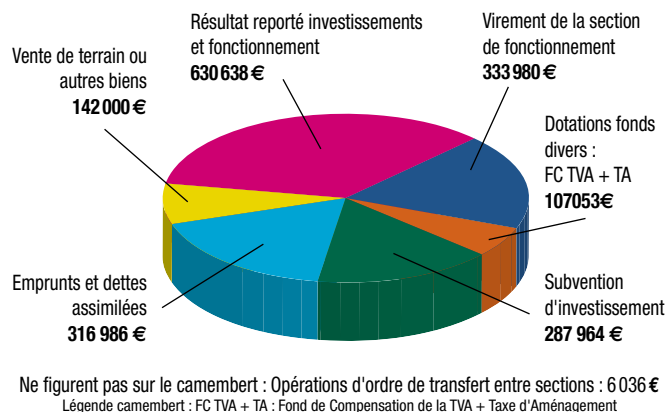
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (Budget prévisionnel 2021)

TOTAL : 1 854 657 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT (Budget prévisionnel 2021)

TOTAL : 1 854 657 €



En matière d'investissement, nos besoins pour le mandat s'élèvent à 3 M d'euros. Avec l'augmentation de la taxe foncière nous portons notre capacité d'emprunt à 300 000 €/an, soit 1,5 M d'euros sur les cinq prochaines années, le tout sans alourdir la dette. Si nous comptons, en règle générale, sur une moyenne de 50 % de subvention sur le montant de nos besoins (3M€) nous ajoutons donc 1,5 M d'euros qui nous permettent de mener à bien nos projets.

OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT, FINANCEMENT

◆ Aménagement CD 316

Coût total :212 500 € ht
subventionné à 80 %
État :89 000 €
Amende de Police :24 000 €
Alès Agglomération :56 100 €
Total subventions :69 100 €
Reste à charge pour la commune :
..... 43 400 €

◆ Broyeur à végétaux

Coût total14 166 € ht
subventionné à 35 %
État :5 000 €
Reste à charge pour la commune :
..... 9 166 €



◆ Extension Mandela

coût total180 000 € ht
subventionnée à 12 %
Alès agglomération :20 000 €
Reste à charge pour la commune :
..... 160 000 €



◆ MSP + commerces

coût total652 000 € ht
subventionnées à 38 %
État :130 000 €
Département :117 000 €
Total :247 000 €
Reste à charge pour la commune :
..... 405 000 €

NOTA - La commune sera propriétaire d'une partie du rez de chaussée du bâtiment et encaissera donc des loyers et des baux locatifs.

◆ Voirie Lariasse et divers

coût total 40 000 €
subventionnée 50 %
Alès agglomération :20 000 €
Reste à charge pour la commune :
..... 20 000 €



◆ Étude giratoire CD 904

subventionnée à 35 %
Département : 6 666,67 € (procédure DUP)

BUDGET CŒUR DE VILLAGE

Une opération neutre, voire positive à l'horizon 2023-2024

Quelques éléments à prendre en compte pour l'opération « Cœur de village ».

1. Il est bien de préciser que 80 % des travaux « Cœur de village » ont été réalisés en 2020 : **plus de 500 000 € sur un total de 633 000 €.**

Cela concerne les voiries, les parkings, l'électricité, le gaz, l'éclairage public, le pluvial, les bassins de rétention...

2. Des recettes liées à la vente des terrains vont s'échelonner entre 2021 et 2022 pour un total de 550 000 € (**330 000 € en 2021, 220 000 € en 2022**).

Sans atteindre l'équilibre, ces recettes rendent l'opération « Cœur de village » tout à fait réalisable.

3. Cette opération « Cœur de village » va générer des recettes supplémentaires.

Exemples : taxe d'aménagement et taxe foncière (maisons abordables), locations baux commerciaux...

4. Elle va créer une dynamique intéressante pour, à minima, le **maintien des classes dans les deux groupes scolaires.**

5. Elle va générer une augmentation des bases par rapport à la DGF (**130 € par habitant**) du fait de l'accroissement de la population.

6. Elle va considérablement améliorer le cadre de vie en créant **un pôle de centralité** (commerce, santé, services publics) indispensable pour une commune de 3500 habitants.

À PROPOS DE LA PISCINE

Depuis plusieurs années, nous partons d'un constat simple qui se vérifie à chaque saison : **les julirosiens sont de moins en moins nombreux à fréquenter la piscine.**

Par contre, cette piscine attire des familles venues d'autres communes. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à Alès Agglomération de la reprendre en « compétence pleine » sans que son fonctionnement impacte notre budget.

À ce jour, n'ayant aucune réponse, nous avons décidé de ne pas l'ouvrir pour la saison 2021.

RAPPEL - Les dépenses afférentes au fonctionnement de la piscine du Carabiol seront prises sur les attributions de compensation de notre commune.

Sa fermeture devrait nous octroyer un gain de 30 000 € minimum en fin d'année budgétaire



INFORMATION MUNICIPALE - SAINT JULIEN LES ROSIERS - MAI 2021

Commission de rédaction, membres de la commission information :
Serge BORD, Pierre PIC, Abiba GEORGES, Patrick HIGON, Olivier POUDEVIGNE, Claire DEVISE, Danielle LIS, Bernard MOUTON
Mairie Saint Julien Les Rosiers - 376, avenue des mimosas, 30340 Saint Julien Les Rosiers - Tél. 04 66 86 00 59 - Fax 04 66 86 83 00
mairie-les-rosiers@orange.fr - infos@stjulienlesrosiers@orange.fr - www.saintjulienlesrosiers.fr
Jours et horaires d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30 à 12h - 13h30 à 17h
Réalisation Atelier du moulin

Ce journal
a été imprimé à
1750 exemplaires
sur papier
certifié PEFC